

ACTE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

Vu le Code de l'Éducation, partie réglementaire, Livre IV, Chapitre I articles R.421-1 à R42-.78.

Vu le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Le Conseil d'Administration, convoqué le 18 novembre 2013 et réuni ce 29 novembre 2013 sous la présidence de Monsieur SÉBILLE Denis et comportant 18 des membres le composant, délibère sur la question suivante figurant à l'ordre du jour

TARIF DE DEMI-PENSION POUR L'ANNEE 2014
TARIFS DES COMMENSAUX 2014

Votants : 18 Abstentions : 0
Pour : 18 Contre : 0

Adopte, la présente délibération (n°13 / 13-14) : Augmentation de 1.1% du prix du repas concernant le forfait annuel demi-pension de 141 repas x 2.96 soit 417.36 € (année 2013 : 141 x 2.93 soit 413.13)

TARIF DES COMMENSAUX 2014

Tarifs 2013 : tickets blancs : 2.70€ bleus : 4.00€ verts : 4.00€
Tarifs 2014 : inchangés : 2.70€ 4.00€ 4.00€

Transmise le 3 décembre 2013

- à l'autorité académique,
- à la collectivité de rattachement

Fait à Fauville-en-Caux, le 2 décembre 2013

Dernier accusé de réception
daté du 22 octobre 2013
Publicité ou notification
effective le 6 DEC 2013
Acte reçu le 2013
Acte visé le 2013

79 DEC. 2013

Le Président du Conseil d'Administration,

Le Principal
D. SÉBILLE

Pour le Recteur et par délégation
P.E. du Secrétaire Général d'Académie
P.E. des Secrétaires Adjointes d'Académie Adjointes
Le Chef de Division

Bernard BERGIER